



MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Juillet 2020



Magazine édité par la mairie de Mespach-le-Haut
Directeur de la publication : Fernand WIEDER
Conception, réalisation : Serge SPRINGINSFELD
Impression : Imprimerie de Saint-Louis
Date de parution : juillet 2020
Dépôt légal : à parution

Crédits photos : Serge SPRINGINSFELD

Chères Muespachoises,
chers Muespachois du haut,

Je commence mon propos par une formule déjà usée « les années se suivent mais ne se ressemblent pas ». Mais ô combien cette formule convient parfaitement au contexte actuel dans lequel nous vivons.

En effet, ce début d'année a été marqué par le confinement de la moitié de l'humanité.

Ce qui devait être une banale grippe saisonnière s'avéra être une pandémie qui fit non seulement trembler le monde de la médecine totalement dépourvu face à un virus qu'elle n'arrive toujours pas à identifier, mais encore toutes les économies du monde. Et c'est loin d'être terminé. Elle a aussi révélé la fragilité de cette mondialisation économique.

Fort heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer de cas graves de COVID-19 dans notre commune.

Si cette pandémie est un drame pour l'humanité, elle est en revanche une bouffée d'oxygène inespérée pour la planète. La nature en profite pour respirer. Un peu. C'est déjà ça.

C'est sur ce fond de pandémie que se sont déroulées les élections municipales avec toutes les péripéties que nous connaissons.

Le gouvernement, fidèle aux annonces contradictoires, a décidé, après le premier tour de scrutin, c'est-à-dire au soir du 17 mars, de mettre le pays au confinement.

En dépit d'une abstention record, 64% de nos concitoyens, une première à Muespach-le-haut, la liste que j'ai eu l'honneur de conduire est passée au premier tour de scrutin. Cette chute brutale de la participation était quasiment généralisée sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi je tiens à remercier les électrices et électeurs de Muespach-le-haut qui, dans ce contexte difficile, se sont mobilisés pour exprimer leur soutien à notre liste.

Ce n'est que le 26 mai, à la suite du déconfinement,

que nous avons installé le conseil municipal, installation qui s'est déroulée dans la salle polyvalente pour pouvoir appliquer les consignes sanitaires.

Mes colistiers m'ont désigné comme premier magistrat de notre commune, fonction que j'ai acceptée avec beaucoup d'émotion et de fierté.

Je mesure pleinement l'honneur qu'ils m'ont fait et



vous pouvez compter sur mon entier engagement, avec toute mon équipe, pour porter la municipalité et être le Maire qui sera au service de tous.

C'est une responsabilité lourde mais passionnante. J'en ai déjà eu un avant-goût durant mon année de mandat.

Mais je ne suis pas seul : j'ai à mes côtés l'équipe des adjoints, Serge, Fabienne, Fabrice et bien entendu un conseil renouvelé à 50 % ; ce sang neuf, j'en suis persuadé, apportera de nouvelles idées, de nouvelles compétences et permettra d'insuffler une nouvelle dynamique au groupe.

Le confinement décrété par le gouvernement a mis le pays au ralenti et les services de la commune n'ont pas dérogé à la règle. Grâce au télétravail, notre secrétaire de mairie, Gilbert SORROLDONI, a continué de gérer les affaires courantes (permis de construire, état civil etc.). Je tiens à l'en remercier.

Quant à Lionel SCHOLLER, notre agent commu-

nal, il est resté fidèle au poste durant toute la période du confinement. Merci à toi.

Le confinement a perturbé notre vie quotidienne et nos habitudes sociales. Nos associations locales en ont souffert également, contraintes d'annuler leurs manifestations induisant ainsi des pertes de rentrées d'argent.

Le confinement a aussi perturbé le fonctionnement habituel de notre école. Nos enseignants ont donc eu recours à l'enseignement à distance, beaucoup plus lourd à gérer. Je tiens à remercier tout particulièrement notre personnel enseignant, M. LABORIE, directeur, Mme BISCHOFF et Mme GENELOT, pour leur forte implication. C'était une situation inédite et ils ont fait au mieux pour qu'aucun élève scolarisé dans notre école ne soit pénalisé.

Sans vouloir entrer dans la polémique, il faut tout de même reconnaître que la situation est surréaliste concernant l'école. Un jour le gouvernement décrète un confinement pur et dur avec un protocole sanitaire strict d'une cinquantaine de pages, distanciation physique (4 m² par élève), pas plus de 15 élèves par classe, des récréations statiques, lavage des mains obligatoire avant, pendant et après chaque activité de l'élève. Quinze jours plus tard, les mêmes vous annoncent, sans rire, qu'il faut rouvrir les classes à l'ensemble des élèves. Pour un esprit sain c'est tout juste déconcertant.

A la rentrée prochaine, Mme BISCHOFF quittera ses fonctions à Muespach-le-haut pour aller enseigner sous d'autres cieux. Je lui adresse mes remerciements les plus sincères pour son engagement, durant 25 ans, en faveur des enfants de notre commune. Je lui souhaite bon vent.

C'est Mme GENELOT qui remplacera Mme BISCHOFF et prendra en charge les CE1 et CE2 à la rentrée prochaine.

J'en profite également pour souhaiter la bienvenue à Mme ILTIS qui s'occupera de la classe à Knoeringue.

Le chemin touristique qui accède à la D473 présente de nombreux nids-de-poule qui occasionnent une gêne à la circulation.

Le bon de commande est signé depuis un moment mais malheureusement, suite au confinement, tous les chantiers ont pris du retard.

Je constate que de plus en plus de riverains prennent leurs aises et parquent leur véhicule sur l'espace public.

Je me permets de rappeler qu'il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément or ce n'est pas le cas.

Les trottoirs appartiennent au domaine public. Il est donc interdit de les occuper. Ceci occasionne par ailleurs une gêne à la circulation des piétons qui sont obligés d'emprunter la chaussée avec tous les risques que cela comporte.

C'est pourquoi je demande aux personnes concernées de garer leurs véhicules sur leur propriété.

Pour terminer, je n'ai qu'une hâte, celle de voir cette crise sanitaire derrière nous et que nous puissions enfin revenir à une vie sociale « normale ».

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes vacances, faites le plein d'énergie et revenez d'aplomb pour la rentrée.

Bien à vous

Votre maire

Fernand WIEDER

Séance du 27 janvier 2020

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif déposé par Guy GREWIS, notaire à Hégenheim, sous la référence CU06822220E0001 afin de connaître le droit applicable à la parcelle non bâtie cadastrée section 2 n° 454, d'une contenance de 400 m², 8 rue du bosquet : terrain non-bâti situé en zone Aua1.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Roland KETTERLIN, domicilié 8 rue de l'église à Kappelen, sous la référence DP06822219E0028 pour la division parcellaire du terrain cadastré section 2 n° 265 d'une contenance de 1 485 m² en un lot de 688 m² et un autre de 797 m² : dossier incomplet, le pétitionnaire doit indiquer les accès aux deux parcelles.
- Déposée par monsieur Robbie JONES, domicilié 18 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0001 pour la mise en place d'un mur de soutènement et la pose d'enrobé : avis favorable.
- Déposée par monsieur Christophe KIEFER, domicilié 17 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0002 pour la création d'une véranda de 28 m² : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par monsieur Franck REY domicilié 24 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, sous la référence 18/2019, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section

3 n° 356, 358 et 359, d'une contenance de 611 m², 14a rue de Bâle, lui appartenant, à monsieur Jérémy RUETSCH, domicilié 28 rue de la gare à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Permis de construire

- Déposé par madame Marianne WIEDMER, domiciliée 22 rue de la gare à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822219E0007 pour la construction d'un carport : avis favorable.
- Déposé par monsieur Cédric POOR, domicilié 39 rue du moulin à Kembs, sous la référence PC06822220E0001 pour la construction d'une maison d'habitation au 8 rue du bosquet : avis favorable.

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et indique que le dossier suit son cours. Quelques communes ont marqué leur désaccord risquant de retarder ou de compromettre le futur PLUi. Monsieur le Maire indique que même si ce PLUi devait être annulé, la commune de Muespach-le-Haut étant déjà doté d'un document d'urbanisme, son développement ne serait pas impacté par l'absence de PLUi.

Inscription par anticipation de crédits en dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, la commune peut décider d'engager, de liquider et de payer des dépenses d'investissements dans la

limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il indique que le programme « nouvelle mairie » est sur le point de s'achever. En effet, la réception des travaux devant intervenir dans les prochaines semaines, les décomptes généraux définitifs vont probablement arriver en mairie avant le vote du budget. De la même manière, la commune va renouveler son matériel électoral et, là encore, la facture devrait arriver en mairie avant le vote du budget.

Il propose donc d'inscrire la somme de 187 000 € permettant d'honorer différentes factures en attente et à venir.

Le Conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Achat de matériel électoral

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le matériel actuel est obsolète et non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Il propose d'acquérir un matériel conforme aux normes actuelles et indique qu'il s'agit de trois nouveaux iso-loirs dont un adapté aux personnes à mobilité réduite. Le montant de cette commande est de 756 € HT soit 907,20 € TTC. Il propose donc d'inscrire la somme de 908 € à l'article 2181 afin d'honorer la facture de la société Direct Signalétique de Hazebrouck.

Le Conseil municipal approuve l'achat de ce matériel.

Nouvelle mairie : mise en place d'une signalétique intérieure

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que, dans le cadre des travaux de création d'une nouvelle mairie, il n'avait pas été prévu de signalétique intérieure. Un devis demandé à la société Inotechna de Wittenheim indique que la dépense représentera 1 307,91 € HT soit 1 569,49 € TTC. Il propose d'inscrire cette dépense à l'article 21318 opération 097 « nouvelle mairie ».

Le Conseil municipal approuve cet achat.

Déplacement de la fontaine de la mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il avait été décidé de déplacer la fontaine de l'ancienne mairie sur le site de la nouvelle. Cette tâche a été confiée à l'entreprise Gardere de Muespach pour un montant HT de 3 310 € soit 3 972 € TTC. Le travail ayant été effectué dans les règles de l'art, il propose d'honorer la facture.

Le Conseil municipal approuve cette facture.

Achat d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la débroussailleuse du tracteur doit être changée. Des devis demandés à différentes entreprises indiquent une échelle de prix variant de 20 320 € à 21 000 € HT. L'entreprise FUCHS de Rantzwiller propose une machine à 20 400 € HT mais offre un jeu de couteaux d'une valeur de 200 €. Monsieur le Maire propose donc de commander la débroussailleuse auprès cette entreprise.

Le Conseil municipal approuve l'achat de cet équipement.

Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes champêtres de la Brigade verte du Haut-Rhin

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que les missions de la Brigade Verte du Haut-Rhin et plus précisément des gardes champêtres doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population des communes adhérentes au dispositif.

Traditionnellement affectés à un travail de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités de tout ordre, le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années, notamment depuis les attentats de 2015. Pour ces raisons, il nous appartient de fournir aux gardes champêtres dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique, des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation qu'ils sont susceptibles de rencontrer tant pour leur propre sécurité que pour celle de nos concitoyens.

Légalement, les textes prévoient que les gardes champêtres peuvent être armés dans les conditions prévues aux articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du code de la sécurité intérieure.

Les gardes champêtres peuvent être armés de n'importe quel calibre de la catégorie B 1° (9 mm, 38 spécial, 44 magnum, 357, 45 ACP, etc.). Et contrairement à l'agent de police municipale, le garde champêtre peut être armé à la seule discrétion du maire et après en avoir informé le préfet, lequel ne peut que se borner à viser l'autorisation municipale.

En ce qui concerne le choix de l'équipement, l'arme pressentie est un Glock 17. Il s'agit d'un pistolet semi-automatique, conçu et fabriqué pour les forces militaires et les services de police et qui équipe de plus en plus de services de police municipale.

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel du 14 avril 2017, depuis le 1er janvier 2018, les gardes champêtres sont soumis à une formation préalable à l'armement obligatoire, uniquement pour l'armement de catégorie B1. Les gardes champêtres devront préalablement satisfaire aux conditions de leur armement en étant déclarés aptes au port de l'arme et en ayant suivi avec succès la formation prévue. Par ailleurs, des séances de tir annuelles devront être mises en place afin de valider et maintenir le port d'armes des gardes champêtres.

La décision d'armer le garde champêtre relève de la seule décision des Maires. Cependant, compte tenu des incidences de cet armement, le Maire tenait à soumettre ce point à l'avis préalable du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents, messieurs Pascal HATSTATT, Jean-Paul GROEPPÉLIN et Martin STEHLIN votant contre, approuve l'armement des gardes champêtres.

Correspondance avec l'école élémentaire de Benquet

Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire d'un courrier de la structure périscolaire de Benquet qui souhaite, dans un premier temps, établir une correspondance épistolaire avec l'école élémentaire de Muespach-le-Haut. Ce point sera abordé avec monsieur Bruno LABORIE lors du prochain

conseil d'école.

Divers

- Monsieur le Maire indique que le camion de pizza estime que l'emplacement proposé devant l'école n'est pas idéal du fait de la pente de la rue. Il lui sera donc proposé de stationner sur le parking de l'ancien terrain de football.
- Monsieur le Maire indique que l'école élémentaire a été inspectée. Il a été remarqué que les compteurs électriques n'étaient pas protégés. Un devis a donc été

demandé à l'entreprise MISLIN de Walheim afin de mettre en place une armoire.

- Monsieur le Maire rappelle que monsieur Bernard BUBENDORFF d'Enedis tiendra des permanences d'information sur le compteur Linky les 14 et 18 février ainsi que le 4 mars 2020 en mairie.
- Madame Annick WALDT demande s'il serait possible que les têtes de buse de la rue des prés soient nettoyées.

- Monsieur Jean-Paul GROEPELIN signale que certains propriétaires entassent des objets usagés sur leur propriété à tel point que ces propriétés ressemblent à des décharges, nuisent à l'image du village et dérangent fortement le voisinage. Il demande s'il y a lieu de prendre des mesures. Il est répondu que s'agissant de propriétés privées, il est difficile d'imposer à ces propriétaires une obligation de nettoyage.

Séance du 24 février 2020

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif déposé par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, sous la référence CU06822220E0002 afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 513, d'une contenance de 1 570 m², rue de l'église : terrain bâti situé en zone Au.
- Informatif déposé par la SCP KOENIG BAEUMLIN, notaire à Altkirch, sous la référence CU06822220E0003 afin de connaître le droit applicable à la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 453, d'une contenance de 400 m², 10 rue du bosquet : terrain bâti situé en zone AUa1.

Déclarations préalables

- Déposée par la commune de Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0003 pour la désaffectation de l'ancienne mairie du 1 rue de Delle.
- Déposée par monsieur Martin HOUSENCROFT, domicilié 21 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0004 pour un ravalement de façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Fabrice UNTERSTOCK, domicilié 19 rue du vignoble à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0005 pour la création d'une pergola : avis favorable.
- Déposée par monsieur Dejan JANOCIK, domicilié 8 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0006 pour la création d'un mur : avis

favorable.

- Déposée par monsieur Gérard NIEMIEC, domicilié 3 rue du vignoble à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0007 pour la création d'une clôture au 4 rue de Delle : avis favorable.
- Déposée par madame Céline LEDOUX, domiciliée 11 rue de Delle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0008 pour la création d'un abri de jardin de 18,62 m² : avis favorable.
- Déposée par la Sarl SELEMANO, sise rue des prés à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822220E0009 pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.

Approbation du compte administratif 2019

Madame Denise SCHERMESSER, Adjointe au Maire chargée des finances, expose aux membres du conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019.

Monsieur Fernand WIEDER, Maire, ayant quitté la salle, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Denise SCHERMESSER, Adjointe au Maire chargée des finances conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, adopte le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	642 181,61 €	527 034,74 €
Recettes	806 509,30 €	673 780,34 €
Résultat	164 327,69 €	146 745,60 €

Le Conseil municipal constate que le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 sont conformes en écriture.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à madame Denise SCHERMESSER, Adjointe en charge des finances, qui soumet au conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2019.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 au budget primitif de l'exercice 2020 de la manière suivante :

En réserve d'investissement : 229 182,27 €

En recette de fonctionnement : 101 451,56 €

Attribution de subvention : association Saint-Georges

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les nombreuses activités de l'association Saint-Georges dans la vie du village avec notamment sa participation aux cérémonies du Nouvel An, de la fête de Noël des aînés, ou encore à la célébration de la victoire de 1945. Il propose donc de lui attribuer une subvention de 1 810 €.

Le Conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention.

Déconnexion de la fosse septique de la mairie

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la vente de l'ancien bâtiment de la mairie, il a fallu procéder à la déconnexion de la fosse septique. Cette tâche a été confiée à l'entreprise ENCER de Roppentzwiller.

Approbation de la convention régissant le service commun de secrétariat itinérant

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Sundgau a décidé de créer un service commun de secrétariat itinérant avec les com-

munes membres.

En vertu de cet article, une convention régissant ce service commun doit être conclue avec les communes membres intéressées.

Le Conseil municipal approuve la création du service commun de secrétariat itinérant ainsi que les termes de la convention régissant ce service tels que présentés par Monsieur Le Maire.

Agents saisonniers : exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a souhaité engager chaque été des agents saisonniers afin de répondre à un regain d'activité estivale.

Le Conseil municipal décide de créer 4 postes d'agents saisonniers pour la période du mois de juin à août 2020.

Divers

- Monsieur Stéphane NIGLIS, conseiller sortant, remercie les membres du conseil pour ces années de collaboration et leur souhaite bonne chance pour l'avenir.
- Madame Francine GUTZWILLER, conseillère sortante, indique qu'elle continuera à s'occuper de la boîte à livre et remercie le conseil.
- Monsieur Philippe BOEGLIN indique qu'il faudrait élaguer des arbres à droite et à gauche du chemin touristique.
- Madame Bénédicte RICHERT demande si les travaux de réfection de la voirie et du trottoir au droit de la propriété Carré de l'Habitat, rue de Bâle, ont été effectués correctement.
- Madame Annick WALDT signale un problème de visserie sur l'aire de jeux.
- L'opération Haut-Rhin propre sera couplée à la journée citoyenne 2020.
- Madame Denise SCHERMESSER rappelle qu'il faudrait commander un nettoyage de voirie avant la marche populaire.



Séance du 26 mai 2020

Le 26 mai 2020 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Muespach-le-Haut.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux suivants :

- WIEDER Fernand
- REY Fabienne
- SPRINGINSFELD Serge
- WALDT Annick
- BOHRER Fabrice
- RICHERT Bénédicte
- BUBENDORFF Christelle
- STEHLIN Martin
- GOEPFERT Pascale
- BOEGLIN Philippe
- SPILLER Nicole
- RIBSTEIN Alain
- BISEL Stéphanie
- REY Franck

Monsieur GROEPPÉLIN Jean-Paul excusé, a donné procuration à monsieur Philippe BOEGLIN.

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Fernand WIEDER, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Nicole SPILLER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Élection du maire

Monsieur Fernand WIEDER, en tant que membre le plus âgé du conseil

municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Franck REY et madame Christelle BUBENDORFF.

Monsieur Fernand WIEDER se déclare seul candidat à la fonction de maire.

Monsieur Fernand WIEDER obtient 14 voix. Il est proclamé élu maire et est immédiatement installé.

Élection des adjoints

Sous la présidence de monsieur Fernand WIEDER élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Elle est conduite par monsieur Serge SPRINGINSFELD et comporte en outre les noms, dans cet ordre, de madame Fabienne REY et monsieur Fabrice BOHRER.

La liste conduite par monsieur Serge SPRINGINSFELD obtient 15 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Serge SPRINGINSFELD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le conseil municipal décide d'attribuer au Maire et aux adjoints au Maire les indemnités de fonction au taux maximal prévu par les textes à compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal, à savoir le 26 mai 2020.

Les taux à appliquer sont :

- Monsieur le Maire : 51,6 % de l'indice terminal de la fonction publique,
- Mesdames et Messieurs les adjoints : 19,8 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Election des délégués auprès du Syndicat de communes à vocation unique « Complexe Sportif Intercommunal de Muespach et Muespach-le-Haut ».

Le conseil procède à l'élection des trois délégués titulaires et des trois suppléants de la commune de Muespach-le-Haut auprès du Syndicat de communes à vocation unique « Complexe Sportif Intercommunal de Muespach et Muespach-le-Haut ».

Sont élus titulaires :

- Fernand WIEDER
- Serge SPRINGINSFELD.
- Alain RIBSTEIN

Sont élus suppléants :

- Jean-Paul GROEPPÉLIN
- Pascale GOEPFERT
- Martin STEHLIN

Désignation du délégué communal auprès du Syndicat départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Le conseil procède à la désignation d'un délégué représentant la commune de Muespach-le-Haut auprès du Syndicat Départemental d'Électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Est élu : Fernand WIEDER

Gestion du protocole sanitaire à l'école élémentaire : création d'un poste d'agent temporaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de la crise sanitaire, l'ouverture des écoles a été conditionnée à la mise en place d'un protocole sanitaire visant au respect des règles de distanciation et

des gestes barrières. A cet effet, il propose de recruter à compter du 02 juin 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, un agent qui assistera le personnel enseignant dans la ges-

tion du protocole.

Le conseil municipal approuve la création de ce poste d'agent temporaire pour la période du mois de juin à août 2020.



De g. à d. : Fabienne REY, Serge SPRINGINSFELD, Fernand WIEDER et Fabrice BOHRER

Séance du 8 juin 2020

Administration

Commission d'appel d'offre

Le Conseil procède à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offre

Sont élus les membres titulaires suivants suivis de leur suppléant :

- Fernand WIEDER, Président,
- Fabrice BOHRER, suppléant Alain RIBSTEIN,
- Christelle BUBENDORFF, suppléante Pascale GOEPFERT,
- Martin STEHLIN, suppléant Franck REY.

Délégués communaux auprès du Groupement d'Intérêt

Cynégétique du Landskron (G.I.C)

MM. Jean-Paul GROEPELIN et Philippe BOEGLIN sont déclarés élus en qualité de représentants de la commune auprès du Groupement d'Intérêt Cynégétique du Landskron.

Délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Bettlach

Mesdames Annick WALDT et Stéphanie BISEL sont déclarées élues en qualité de représentantes de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Bettlach.

Délégués communaux auprès du Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux

Messieurs Serge SPRINGINSFELD et Martin STEHLIN sont déclarés élus en qualité de représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux.

Délégués communaux auprès du Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau

Monsieur Serge SPRINGINSFELD et madame Nicole SPILLER sont déclarés élus en qualité de représentants de la commune auprès du Syndicat des Communes Forestières du Haut-Sundgau.

Commission Communale des Impôts Directs

Il doit être institué dans chaque commune une commission com-

munale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune.

Ces commissaires sont proposés en nombre double par le conseil municipal et désignés par le directeur des services fiscaux.

La durée de leur mandat est identique à celui du conseil municipal.

Le conseil municipal propose les contribuables suivants :

Commissaires titulaires :

- Bénédicte RICHERT, Muespach-le-Haut
- Pascale GOEPFERT, Muespach-le-Haut
- Jean-Paul GROEPELIN, Muespach-le-Haut
- Philippe BOEGLIN, Muespach-le-Haut
- Fernand DOPPLER, Muespach-le-Haut
- Serge MONCHALIN, Muespach-le-Haut
- Fernand RICHARD, Muespach-le-Haut
- Nicole SPILLER, Muespach-le-Haut
- Raymond ECKES, Saint-Louis
- Christian BILGER, Mulhouse

Commissaires suppléants :

- André FLIEG, Muespach-le-Haut
- Pascal HATSTATT, Muespach-le-Haut
- Philippe WIEDMER, Muespach-le-Haut
- Geneviève SCHMITT, Muespach-le-Haut
- Denise SCHERMESSER, Muespach-le-Haut
- Gérard SANNER, Muespach-le-Haut
- Antoine SCHLEGEL, Muespach-le-Haut
- Colette STEHLIN, Muespach-le-Haut
- Sylvie BILGER, Muespach-le-Haut
- Serge SPRINGINSFELD, Muespach-le-Haut

- Théo RICHARD, Fislis
- Jean-Louis GASSER, Wentzwiller

Représentants communaux auprès de l'Association de gestion de la salle polyvalente

Après le renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner également les représentants communaux auprès de l'association de gestion de la salle polyvalente.

Il rappelle que les statuts de cette association prévoient que neuf membres du conseil, outre le maire qui est membre de droit, et neuf représentants d'associations doivent siéger au sein de cette instance.

Le conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la commune au sein de l'association de gestion de la salle polyvalente :

- Monsieur Alain RIBSTEIN,
- Monsieur Philippe BOEGLIN,
- Madame Annick WALDT,
- Monsieur Jean-Paul GROEPELIN,
- Madame Fabienne REY,
- Madame Bénédicte RICHERT,
- Monsieur Franck REY,
- Madame Nicole SPILLER,
- Madame Stéphanie BISEL

Représentants au sein du bureau de l'Association foncière

Il convient de désigner des délégués appelés à siéger au bureau de l'association foncière et de demander à la chambre d'agriculture de désigner de son côté ses représentants.

M. le maire propose de désigner :

En qualité de membres titulaires :

- Madame Annick WALDT
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD
- Monsieur Philippe WIEDMER

En qualité de membres suppléants :

- Madame Christelle BUBENDORFF
- Monsieur Jean-Paul GROEPELIN

Le conseil municipal désigne les personnes proposées par M. le maire en qualité de membres titulaires et suppléants du bureau de l'Association Foncière.

Commission d'urbanisme et travaux

La commission d'urbanisme examinera toutes les demandes d'utilisation des sols avant présentation au conseil municipal.

Le conseil crée une commission d'urbanisme composée de la manière suivante :

Président : Serge SPRINGINSFELD, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme.

Membres :

- Philippe BOEGLIN,
- Christelle BUBENDORFF,
- Alain RIBSTEIN,
- Pascale GOEPFERT,
- Franck REY,
- Martin STEHLIN.

Commission des finances

La commission des finances se chargera de préparer les différents actes budgétaires qui seront soumis à la décision du Conseil municipal.

Le Conseil crée une commission des finances composée de la manière suivante :

Président : Fabrice BOHRER, Adjoint au Maire en charge des finances.

Membres :

- Serge SPRINGINSFELD
- Pascale GOEPFERT,
- Bénédicte RICHERT,
- Annick WALDT,
- Philippe BOEGLIN,
- Martin STEHLIN,
- Christelle BUBENDORFF,
- Fabienne REY,
- Stéphanie BISEL.

Commission des affaires sociales

La commission des affaires sociales se chargera d'étudier les différents dossiers touchant au domaine social qui seront soumis à la décision du Conseil municipal.

Le Conseil municipal crée une commission des affaires sociales composée de la manière suivante :

Présidente :

Fabienne REY, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales.

Membres :

- Serge SPRINGINSFELD,
- Fabrice BOHRER,
- Nicole SPILLER,
- Annick WALDT,
- Stéphanie BISEL,
- Bénédicte RICHERT,
- Christelle BUBENDORFF.

Ce point suscite un débat quant à son appellation dans la mesure où cette dernière reste floue. Ne devrait-on pas élargir son champ à la vie communale ? Il est répondu que cette commission se charge notamment des manifestations à l'attention des aînés de la commune mais aussi de façon plus générale à tout ce qui touche la vie du village comme l'organisation de manifestations : repas des aînés, grands anniversaires, cérémonies officielles ou encore journée citoyenne. Son champ d'action n'est pas restrictif.

Commission des affaires scolaires.

La commission des affaires scolaires se chargera de toutes les questions afférentes à l'éducation et représentera la commune au sein des conseils d'école.

Le Conseil municipal crée une commission des affaires scolaires composée de la manière suivante :

Président : Serge SPRINGINSFELD, 1er Adjoint au Maire,

Membres :

- Nicole SPILLER,
- Bénédicte RICHERT,
- Franck REY,
- Fabrice BOHRER.

Madame Nicole SPILLER demande quelques explications sur ces commissions communales.

Monsieur le Maire explique le rôle de ces commissions et indique que sur des points spécifiques, il sera créé des groupes de travail qui présenteront leurs conclusions lors d'un conseil municipal.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD explique qu'il existe aussi une commission communication qui gère le notamment le site web et dont Annick WALDT est la cheville ouvrière. Il propose notamment de créer une page Facebook sur la commune. Monsieur Fabrice BOHRER pense que ce réseau social doit être contrôlé afin d'éviter tous dérapages. Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que la page Facebook peut être paramétrée afin de ne pas autoriser les commentaires.

Un groupe de travail dédié à la communication est constitué. Il se compose de Messieurs Serge SPRINGINSFELD, Fabrice BOHRER et Franck REY ainsi que Madame Bénédicte RICHERT.

Correspondant défense

Monsieur le Maire indique que le Ministre de la Défense souhaite perpétuer le réseau des correspondants défense mis en place depuis 2001.

Le Conseil désigne en qualité de correspondant défense de la commune

- Philippe BOEGLIN, titulaire

- Serge SPRINGINSFELD, suppléant,

Vente du bâtiment de l'ancienne mairie : mandat exclusif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de la transformation de l'ancien presbytère en mairie, il avait été décidé de mettre en vente l'actuel bâtiment de la mairie. Un premier mandat d'exclusivité avait été donné à la société Immo Déclic de Blotzheim. Ce mandat est à présent achevé et le bâtiment de la mairie n'a pas trouvé d'acquéreur. Monsieur le Maire avait donc proposé de signer un mandat d'exclusivité avec la société Maya Immo pour une durée de trois mois. Les recherches de cette dernière s'étaient montrées fructueuses et avaient abouti à la signature d'une promesse de vente. Le processus a été freiné et grandement retardé par l'épidémie de Covid-19 qui a quelques peu bouleversé l'échéancier prévu. Ainsi, le signataire de la promesse de vente s'est vu refuser son emprunt et est actuellement en négociation avec une nouvelle banque. Pour ne pas risquer de retarder davantage ce dossier, Monsieur le Maire propose de signer un nouveau mandat d'exclusivité avec la société Maya Immo afin que la recherche d'un acquéreur puisse se poursuivre dans l'éventualité où le premier candidat acquéreur ne pourrait honorer sa promesse de vente.

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer un mandat exclusif de vente avec la société Maya Immo.

Divers

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée des classes à Muespach-le-Haut et Knœringue, 9 élèves étaient présents et les consignes du protocole sanitaire ont été respectées.

Dans le cadre des dossiers d'urbanisme, il indique qu'un administré qui s'est vu refuser la construction d'une piscine a menacé la commune de saisir le Tribunal administratif. Monsieur le Maire indique qu'évidemment cette menace n'a rien changé à la position de la commune.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il a été saisi par un riverain de la rue de la gare qui se plaint de l'état de la rue au droit de sa propriété. Monsieur SPRINGINSFELD mentionne les nombreux désordres qui résultent du stationnement et des manœuvres des engins qui se rendent chez AC équipements et qui endommagent les espaces verts au droit des propriétés en créant des ornières importantes. Il est rejoint sur ce point par madame Christelle BUBENDORFF qui confirme le problème. Monsieur Philippe BOEGLIN suggère de mettre la rue de la gare en sens unique, monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que cela n'est pas possible car la rue

des sapins est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il rappelle que cette entreprise cherche un autre site d'implantation mais il semblerait qu'elle ait des difficultés à en trouver un.

Monsieur Philippe BOEGLIN demande à connaître l'état du dossier de la réfection de la route touristique. Il est indiqué que le bon de commande a été passé, l'entreprise sera relancée.

Il signale de plus que la fontaine de la rue Charles de Gaulle ne fonctionne plus.

Madame Fabienne REY signale que le stationnement dans la rue de la vallée est problématique parce qu'anarchique. Le problème est lié à la faible largeur de la voirie et au fait que les locataires des collectifs ainsi que certains riverains ont tendance à stationner sur la voie. Ce point est confirmé par monsieur Franck REY.

Le problème de l'acoustique de la salle polyvalente est abordé, il serait utile de trouver une solution.

Monsieur Jean-Paul GROEPELIN demande à connaître l'état des dossiers « sécurisation de la traversée de l'agglomération » et celle des plaques de rues bilingues. Ces deux dossiers seront relancés.

Madame Christelle BUBENDORFF signale un affaissement à l'extrémité de la rue des sapins et au niveau du pont sur la route départementale.



Le conseil municipal élu le 15 mars 2020



Fernand WIEDER - Maire



*Serge SPRINGINSFELD -
1^{er} adjoint*



Fabienne REY - 2^e adjointe



Fabrice BOHRER - 3^e adjoint



Martin STEHLIN



Jean-Paul GROEPPÉLIN



Philippe BOEGLIN



Annick WALDT



Bénédicte DOPPLER



Christelle BUBENDORFF



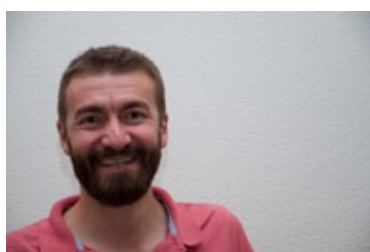
Alain RIBSTEIN



Nicole SPILLER



Pascale GOEPFERT



Franck REY



Stéphanie BISEL

Fonctionnement du secrétariat de mairie

Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.



Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.



Rappel : PLU

La Commune de Muespach-le-Haut est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document indique précisément les règles à respecter dans le cadre d'une construction, étant considérés comme une construction les clôtures ou murs, les ravalements ou modifications de façades, les constructions de piscines ou abris de jardin, entre autres.

Par conséquent, tous ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation et obtenir l'accord de la commune **avant de pouvoir débiter**.

Le délai d'instruction de ces demandes d'autorisation varie d'un à trois mois en fonction du type de construction envisagé.

Les formulaires de demande d'autorisation sont téléchargeables sur le site service-public.fr. En cas de doute, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie.

Avant de commencer des travaux :

- Renseignez-vous sur les règles d'urbanisme
- Déposez une demande d'autorisation en tenant compte du délai d'instruction
- Attendez l'accord des services compétents.

Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

RAPPEL TRES IMPORTANT !

Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.



Divagation d'animaux

Nombre d'habitants se plaignent de divagation d'animaux et particulièrement des chiens. Rappelons que la divagation d'animaux est interdite sur le domaine public.

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

En outre, il n'est jamais agréable de trouver dans son jardin ou sur un trottoir la trace malodorante du passage d'un de ces animaux.

Pour joindre la Brigade verte :

Tel : 03 89 74 84 04

Fax : 03 89 74 66 79

contact@brigade-verte.fr

J'aime mon chien... je respecte mes voisins

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Il est demême interdit de laisser son chien déposer ses déjections, sur des espaces privés, même si ceux-ci ne sont pas bâtis ni aménagés.

L'ancien terrain de football, notamment, avec les terrains de beach soccer, est un espace de jeu privilégié pour nombre d'enfants, d'adolescents et même d'adultes tout au long de la belle saison. Merci de penser à eux aussi car ils y sont souvent pieds nus...

Il en va de la salubrité publique et de la bonne qualité des relations de voisinage.

**Je respecte mon voisin,
je ne lui impose pas les
crottes de mon chien !**



Quête au profit de la Ligue contre le cancer

Compte tenu du contexte de risque élevé de contagion lié à la crise sanitaire du COVID-19, la Ligue a souhaité veiller à la santé de ses bénévoles et donateurs. Par conséquent, elle a dû faire le choix de renoncer en 2020 à la quête à domicile qu'elle organise depuis des décennies dans tout le Haut-Rhin et de trouver dans l'urgence une solution de remplacement.

Les dons émanant de cette quête représentent pourtant la majeure partie des ressources de la Ligue permettant de financer ses missions sociales : soutien à la recherche, aide aux malades et à leurs proches, aux

hôpitaux, et prévention.

La Ligue propose cependant d'autres moyens de faire un don annuel équivalent voire supérieur à celui des années précédentes :

- vous pouvez faire un don en ligne sur le site internet dédié www.liguecancer-cd68.fr,
- si vous avez personnellement reçu un courrier de la Ligue vous pouvez utiliser l'enveloppe T jointe à ce courrier pour envoyer un chèque
- vous pouvez déposer un chèque libellé à l'ordre de la Ligue à la mairie qui le transmettra.

La Ligue remercie par avance tous les donateurs pour leur générosité.

Halte au bruit !

Un arrêté municipal a été pris le 19 mai 2015 afin de préciser les modalités de lutte contre les bruits gênants par leur intensité et/ou leur durée.



Cet arrêté, dont le texte a été communiqué à tous les foyers lors de sa parution, nous rappelle en quelques articles ce que le bon sens et le souci de bonnes relations de voisinage nous commandent naturellement. Différents articles s'adressent aux professionnels, aux personnes et entreprises intervenant sur des chantiers, aux propriétaires d'animaux, etc. L'intégralité du texte peut être consultée en mairie mais nous tenons à vous rappeler ici l'article 3 qui nous concerne tous :

• **Article 3** : Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'entretien réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou laveurs à haute pression ne peuvent être effectués que :

✓ les jours ouvrables de 7 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h,

✓ le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

Merci de respecter ces plages horaires par égard envers vos voisins.

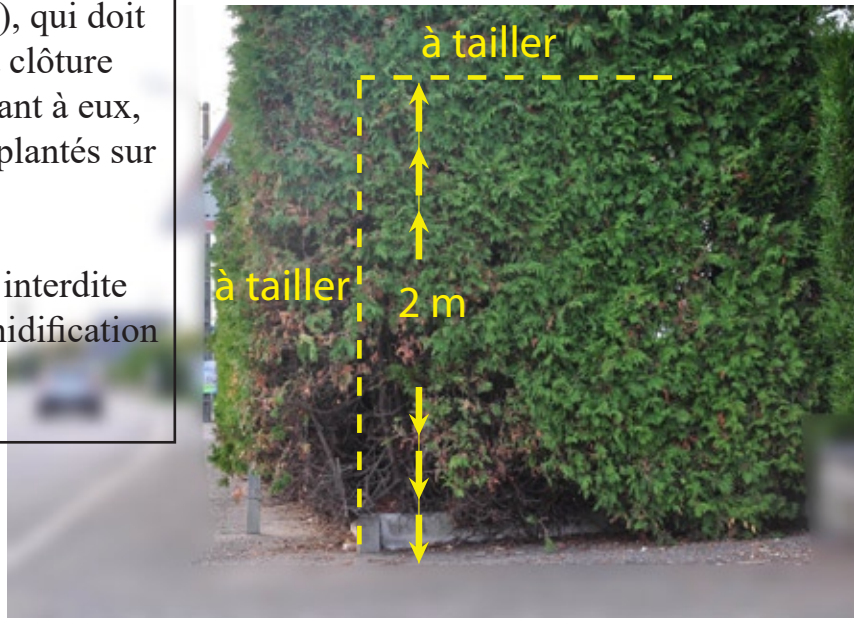
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
7 h	Green					Red	
8 h	Green					Red	
12 h	Red					Red	
13h30	Green					Red	
19 h	Green					Red	
20 h	Red					Red	

Petit rappel utile !

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élitage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élitage des arbres plantés sur la voie publique.

ATTENTION : la taille des haies est interdite du 15 mars au 15 juillet, période de nidification des oiseaux !

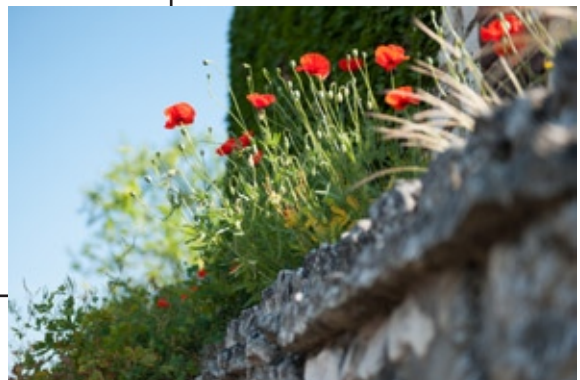


Désherbage

L'utilisation de produits phytosanitaires étant interdite, il n'est plus possible de traiter rapidement l'ensemble des voies du village pour empêcher la prolifération des «mauvaises herbes». Par ailleurs, notre unique agent communal n'aurait pas assez de temps - même s'il y passait tout l'été - pour désherber manuellement toutes les rues.

Il faudra donc se résigner à vivre avec ces herbes folles le long de nos trottoirs et caniveaux.

A moins de s'armer d'un grattoir et de nettoyer la petite portion de rue devant chez soi...



LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller

- Deux premiers nids ont été signalés en 2015 en Champagne-Ardenne. Depuis, le frelon a confirmé son implantation, avec une augmentation des signalements chaque année pour la région Grand Est.
- Savoir reconnaître le frelon asiatique est important pour agir de manière adaptée.

Fiche d'identité

- **Nom commun :**
Frelon asiatique
(*Vespa velutina nigrithorax*)
- **Coloration abdomen :**
Noire avec une bande orangée
- **Couleur des pattes :**
Nettement jaune



Frelon asiatique

UNAF®

Taille : environ 3 cm



Ne pas confondre avec le frelon européen !



Nid de frelon asiatique :

- Forme ovale
- Entrée unique sur le côté



Sophie De Roeck

Vous suspectez sa présence ?

1. Prenez une photo de l'insecte ou du nid
2. Contactez le référent :
Monsieur FRIEH André - mail : frelonasiatique68@gmail.com

Les grands anniversaires

Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	86 ans
Le 12 juillet	Madame SCHRUTT Sophie	83 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	85 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	92 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	86 ans
Le 21 août	Madame BILGER Yvette	83 ans
Le 14 septembre	Monsieur ROTH Henri	80 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	93 ans
Le 21 septembre	Monsieur RESWEBER René	80 ans
Le 30 septembre	Monsieur SCHRAEMMLI Heinz	80 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	87 ans
Le 25 octobre	Madame NIGLIS Marthe	85 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	95 ans
Le 10 novembre	Madame OFFNER Joséphine	81 ans
Le 19 novembre	Madame HELL Pierrette	81 ans
Le 21 novembre	Madame CARAVANO France	80 ans
Le 23 novembre	Madame HEMMERLIN Madeleine	83 ans
Le 27 novembre	Madame BOHRER Marthe - SCHUTZ	83 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	95 ans
Le 13 décembre	Madame RUNSER Lucie	83 ans
Le 19 décembre	Monsieur GROELL Louis	82 ans
Le 20 décembre	Madame STEHLIN Cécile	84 ans

Naissances

*Théa WIEDMER, le 6 avril à Mulhouse
Ferme du Neuhof*

*Charlotte SCHMIDLIN le 30 avril à Mulhouse
9 rue des vergers*

*Calliopée MILLOT le 6 mai à Mulhouse
1 rue de Bâle*

*Alexandre GREGOIRE le 6 mai à Mulhouse
36 rue de Bâle*

Maëlan TSCHAMBER le 12 mai à Mulhouse

Décès

*Monsieur Peter WIEDMER
le 17 février*

*Monsieur Henri STOLZ
le 13 mars*

*Monsieur Joseph HAAS
le 9 juin*

*Monsieur Ernesto STERLI
le 15 juin*

Réception de Nouvel An 2020



Allocution du maire Fernand WIEDER et de la conseillère départementale Sabine DREXLER



Les parties musicales ont été assurées avec brio par la musique Concordia

Comme tous les ans, les personnes méritantes ont été mises à l'honneur : des bouquets pour les dames qui ont effectué la quête au profit de la Ligue contre le cancer, des diplômes et des cadeaux pour les donneurs de sang.



Les anniversaires remarquables



Madame Paulette HELL a eu 85 ans le 5 février.



Monsieur Henri OFFNER a fêté son 80^e anniversaire le 5 mars.

Monsieur Jean-Louis BOEGLIN a fêté son 80^e anniversaire le 6 avril et Madame Madeleine SPRINGINSFELD a également eu 80 ans le 9 juin.

Le traditionnel panier garni leur a été remis mais en raison des contraintes liées à la crise sanitaire du COVID-19, ils n'ont pas pu avoir la visite du maire et des adjoints.

Nous leur adressons néanmoins nos plus vives félicitations.



Le 8 mars, c'est madame Marthe ROTH qui a reçu la délégation communale pour ses 80 ans.

Une plaque à la mémoire d'André BOHRER



Le 21 décembre, une plaque à la mémoire d'André BOHRER a été dévoilée sur la façade du multi-accueil l'Ille aux trésors, en présence de la famille et de nombreux délégués de l'ancienne communauté de communes Ill et Gersbach dont André était le dernier président.



FC Muespach - Champions, à nouveau !

Et maintenant en D2 !

Après la montée en D3 arrachée de haute lutte à trois journées de la fin l'année dernière, cette année notre équipe fanion accède une fois encore au niveau supérieur, mais alors que la moitié des matchs à peine ont été joués. C'est donc à la meilleure moyenne du nombre de points marqués par rapport aux matchs joués (27 points en 10 matchs) que nous sommes promus en D2. Cette fin de saison prématurée pour cause d'épidémie de coronavirus et de confinement, bien que très frustrante pour tous, joueurs, dirigeants et supporters, n'en vient pas moins conclure logiquement un parcours quasi exemplaire du groupe d'Abdou Moumouni. Le tableau sera complet si l'on ajoute le parcours exceptionnel pour une équipe de notre niveau en Coupe de France, avec une élimination au 5e tour seulement, et après avoir fait mordre la poussière à quelques équipes bien mieux cotées que la nôtre.

Le taux élevé de fréquentation des entraînements, avec chaque fois au minimum 25 à 30 joueurs présents, est un indicateur fiable de la bonne dynamique qui mène le groupe. Les équipes II et III ont logiquement bénéficié de cette dynamique, même si leurs classements au moment où la compétition a été interrompue ne sont pas aussi brillants, l'équipe II se classant 7e de son groupe avec 15 points en 10 matchs et l'équipe III terminant 4e avec 21 points en 11 matchs.

Les féminines en manque de matchs

Pour la section féminine, le seul mot qui vient à l'esprit est sans doute « frustration ». Engagées en D2 régionale dans un groupe de 8 équipes, avec l'objectif de finir championnes, nos joueuses n'ont pu disputer en tout et pour tout que 3 (!) rencontres ; forfaits des adversaires et remises de matchs ont réduit leur saison à la portion congrue. Avec 2 victoires et une défaite, elles se tenaient en embuscade à la troisième place, prêtes à saisir la moindre chance pour mon-

ter sur la plus haute marche du podium. Encore eût-il fallu, pour cela, pouvoir se battre ...

Des chantiers sont ouverts

Il s'agit à présent de penser à la nouvelle saison qui se présente, mais dont personne ne peut encore dire quand ni dans quelles conditions elle redémarrera. Le but est bien entendu de conserver l'effectif existant avec son encadrement, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, et, si possible de le renforcer avec tous les éléments de valeur qui voudront bien adhérer à notre projet.

Chez les jeunes, nos U18 et U15, en entente avec Hésingue et Blotzheim, sont tous sur le podium dans leurs groupes respectifs. Ils affûtent leurs armes, en attendant de pouvoir rejoindre notre effectif seniors, de même d'ailleurs que les U15 F, qui s'entraînent à Hésingue sous la houlette de François Le Goff.

Quant au football d'animation, nos plus jeunes licenciés, des U7 aux U11, faisaient preuve d'une bonne assiduité aux séances d'entraînement qui leur étaient proposées, y compris encore quelques jours avant l'entrée en confinement. Tout comme leurs coachs et dirigeants, ils piaffent d'impatience de reprendre leur sport favori. Si nous y sommes autorisés, nous leur proposerons des séances tout au long de l'été, afin de rattraper autant que faire se peut le temps perdu.



Cet épisode sanitaire inédit nous prive tous d'une activité qui occupait une bonne partie de notre temps et de notre esprit. Nous serons d'autant plus ravis lorsque nous pourrons nous y consacrer à nouveau, même s'il faudra sans doute beaucoup de temps pour que les choses redeviennent un tant soit peu normales.

Une trésorerie en souffrance

La cessation d'activité brutale et inattendue a évidemment aussi une conséquence catastrophique sur les finances de nos associations. Alors que se profilaient les dernières rencontres de la saison, celles qui font traditionnellement le plus d'affluence, nos buvettes ne font désormais plus un centime de recette. Nous ne pourrions pas non plus disposer des bénéfices que nous réalisons habituellement lors de nos différentes manifestations : repas carpes frites, marché aux puces, tournoi de beach soccer, etc. Autant vous dire que nos trésoreries respectives sont en très grande souffrance... Nous mettons tout en œuvre pour faire face à nos obligations mais nos propres ressources suffiront-elles ?

Votre soutien est nécessaire

Pour pallier l'absence de ressources due à l'annulation des manifestations du printemps et de l'été, manifestations qui assurent habituellement plus de la moitié de notre budget de fonctionnement, nous sollicitons le soutien de nos supporters et sympathisants.

Dès le début du mois de juillet, les membres du club passeront dans les foyers pour vous proposer gratuitement la nouvelle édition de notre magazine « Le Mag de l'AFM » où vous trouverez toutes les infos utiles sur le club, ses valeurs, ses ressources, ses infrastructures et ses orientations.

Nos bénévoles vous proposeront aussi des billets de tombola qui vous permettront de gagner, nous l'espérons, de nombreux bons d'achat ou paniers garnis.

Nos plus fidèles supporters seront sans doute intéressés aussi par l'innova-

tion de cette saison : il s'agit d'une carte de membre vendue au prix de 40 € qui donnera accès au stade pour tous les matchs à domicile, championnat et coupes. Une sorte de carte VIP qui offrira aussi quelques autres petits avantages au fil de la saison...

D'avance, un grand merci à tout ceux qui nous apporteront leur soutien, de quelque manière que ce soit.

A très bientôt autour de nos terrains !

LE MAG de l'AFM Saison 20/21

DEUXIÈME MONTÉE consécutive

2018/2019 - 2019/2020

et DEMAIN...

ALLIANCE FOLGENSBURG-MUESPACH 2017

Le Tennis Club

Le Tennis Club de Muespach-le-Haut, créé en 1990, se situe dans un cadre de verdure, à proximité de la salle communale, et permet de pratiquer le tennis de compétition ou de loisir, à volonté. Nous disposons de deux terrains en gazon synthétique rénovés en 2010, dont l'un avec éclairage, d'un chalet et d'un club-house à proximité. Trois équipes masculines et une équipe féminine représentent notre club en championnat régional et départemental durant le mois de mai. En septembre, deux équipes masculines de plus de 35 ans sont engagées en championnat départemental. Un tournoi interne homologué permet aux membres du club de se rencontrer et différents événements sont organisés au cours de l'année (loto, fête

du tennis club, ...).

N'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant, pour de plus amples renseignements et pour connaître nos tarifs, par mail : tcmh68640@gmail.com ou par téléphone au 06.18.41.66.82 (Gilles LESUEUR) / 06.09.18.83.33 (Fabrice BOHRER).

Pour suivre la vie du club, vous pouvez également nous suivre sur Facebook :

<https://www.facebook.com/tc.muespachlehaut.5>



Club de pétanque



Amis boulistes de Muespach-le-Haut et ses environs,

Le club de pétanque du village, créé le 20 juin 2016, à l'initiative de Ralph TRUEB, vous permettra d'exercer vos talents avec adresse et habileté dans une ambiance conviviale et décontractée.

Son nouveau président, Didier STOLTZ, et toute sa nouvelle équipe d'amis ont le plaisir de vous accueillir dès à présent.

Aussi, rendez vous les mercredis à 18h30 ou les week-ends à l'arrière de la salle polyvalente pour l'ouverture de la saison de pétanque !

En attendant d'avoir le loisir de vous rencontrer sur le(s) 4 terrain(s) disponibles, tout en étant respectueux des gestes barrières, nous vous souhaitons un bel été !

Sylvie PETIT Secrétaire



Pour tous renseignements

Contact: Le Président Didier STOLTZ 06 30 59 26 35

mail_muespetanque@gmail.com



Marche populaire

La marche populaire 2020 annulée ! Rendez-vous en 2021...

En raison de la propagation de l'épidémie de la Covid-19, et avant le confinement mis en place au niveau national, il avait tout naturellement été décidé, en accord avec Monsieur le Maire de Muespach-le-Haut et les services de la Sous-Préfecture, d'annuler la marche populaire initialement prévue les 21 et 22 mars 2020, afin de garantir la sécurité des bénévoles et la santé des marcheurs.

Nous vous donnons rendez-vous les samedi 27 et dimanche 28 mars 2021 pour la 40^e édition de notre marche populaire organisée sous l'égide de la FFSP (Fédération Française des Sports Populaires).

Pour l'Association Saint-Georges,
Fabrice BOHRER, Président



Une nouvelle vie commence...

Cela faisait 32 ans que je me trouvais là, dans la salle du conseil, à la mairie. Un menuisier m'avait fabriqué, à l'ancienne, dans un beau chêne massif, avec un plateau de cinq bons centimètres d'épaisseur et des pieds tournés imposants. Ils m'avaient posée là, à l'époque, et depuis je n'ai plus jamais bougé d'un pouce, entouré des seize chaises au grand dossier dont on m'avait doté. Vous l'avez deviné, je suis la table du conseil municipal.

Seize, c'est, en effet, le nombre de personnes – maire, conseillers, secrétaire - qui se retrouvaient autour de moi, une dizaine de fois par an, pour dérouler un mystérieux ordre du jour auquel je ne comprenais rien, et pour débattre, tantôt sereinement et de manière plutôt policée, parfois de façon plus virulente et dans un certain brouhaha, de toutes sortes de sujets. Mais toutes ces séances se terminaient toujours sur une note apaisée, dans la bonne humeur et une certaine convivialité... Durant toute cette période, je n'ai connu que trois maires, et encore le dernier n'était-il été élu que depuis quelques mois. Parmi les conseillers aussi, il en est quelques-uns qui avaient une sacrée endurance !

Hormis les réunions de conseil municipal, je servais aussi lors des travaux des commissions ou chaque fois que le bureau du maire était trop petit pour accueillir tous les participants. On m'admirait particulièrement à l'occasion des diverses élections car j'étais alors la pièce centrale du bureau de vote, celle autour de laquelle tout le monde était obligé de tourner.

Mais les meilleurs moments furent les mariages. J'ai servi de support à bien des jeunes couples au moment de signer le registre d'état civil à l'issue de la cérémonie traditionnelle.

Mais voilà, il a été décidé de déménager la mairie dans des locaux mieux adaptés. Que faire de moi alors ? Me livrer à la tronçonneuse pour être transformé en bois de chauffage ? A la scie et au savoir-faire du menuisier pour qu'il fasse de moi de nouvelles pièces de mobi-



De l'ancienne mairie...

lier ? C'est alors que l'un des conseillers eut l'idée originale de proposer que je reprenne du service chez Angèle, le café-bar du village. J'ai, paraît-il, le profil parfait du stammtisch, cette table où se retrouvent jour après jour les habitués du lieu. Proposition faite, proposition acceptée d'emblée par la gérante, madame Angèle PAUNOVIC.

C'est ainsi que, par un beau samedi matin de décembre, quelques membres du conseil municipal m'ont extrait, par la fenêtre, de l'ancienne salle du conseil pour me transporter dans ma nouvelle maison. Le hasard faisant souvent bien les choses, je me suis alors retrouvé dans une demeure emblématique du quartier de la gare, qui venait tout juste de bénéficier d'un ravalement complet de ses façades et de se voir apposer une splendide enseigne toute neuve, donnant à l'ensemble un cachet d'une classe folle.

Et c'est là que commence ma nouvelle vie, plus animée que la précédente, mais avec la même finalité : permettre aux gens de se rencontrer, d'échanger, de passer de bons moments, de confronter leurs idées, le tout dans un bel esprit de convivialité. J'ai déjà vécu quelques beaux moments et ce ne seront certainement pas les derniers. J'ai été construite pour durer et mon vœu le plus cher est de voir passer, pendant de très nombreuses années encore, des clients de toutes les générations et de toutes les origines confondues, toujours soucieux de cultiver le bien vivre ensemble.



... au café-bar Chez Angèle ! Un destin inattendu pour l'ancienne table du conseil.

Aussitôt posée, aussitôt inaugurée !

Calendrier des manifestations 2020

7 août	Don du sang à Muespach
20 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
26 et 27 septembre	Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
4 octobre	Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
14 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
8 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
14 novembre	Loto (Terre des Hommes Alsace)
6 décembre	Fête de Noël des Aînés

ATTENTION : les conditions dans lesquelles les manifestations ci-dessus pourront se dérouler dépendent étroitement de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes qui seront éventuellement encore en vigueur aux dates indiquées.